



Vacances apprenantes et droit à la déconnexion

Le 16 mars commençait le confinement et il a fallu assurer « la continuité pédagogique ». Les personnels ont dû s'adapter face à cette situation exceptionnelle, si peu anticipée en janvier. Les enseignant-es n'ont pas interrompu leur métier, ils et elles ont été réactifs-ves, inventifs-ves, ont adapté leurs pratiques pour maintenir les liens avec les élèves, les familles, pour se concerter avec les collègues. Notre travail a changé de forme, d'organisation mais la pression reste présente.

Dans ce contexte, le travail pourrait très vite s'inviter à des heures normalement plus propices à la vie privée. Il est donc nécessaire de rappeler le droit à la déconnexion pour soi et pour les autres. Rester connecté-e n'est pas qu'un acte individuel, il tend à connecter les autres, à instaurer une organisation du travail qui empiète sur la vie privée. Soyons donc vigilant-es en fixant des limites aux heures auxquelles nous sollicitons ou auxquelles nous sommes sollicité-es.

Dans ce contexte pesant, il est aussi nécessaire de rappeler le droit aux vacances, ce temps de repos nécessaire face la pression psychologique du travail, ce temps pour préparer sa reprise, ce temps d'évasion avant de retrouver un rythme scolaire soutenu et exceptionnellement chamboulé mais tout aussi prenant. Pour ces raisons, nous refusons aussi toute pression, ici ou là, envers les personnels qui ne s'engageraient pas dans le programme de soutien scolaire instauré par le ministre durant les congés.

Le confinement pèse aussi sur de nombreuses familles, fatiguées, qui ont assuré le suivi des devoirs de leurs propres enfants, chacune avec leurs difficultés propres. Il peut se développer une culpabilité parentale, de la pression, des tensions au sein des familles, voire des malaises grandissants pour les élèves les plus en difficultés.

Il sera nécessaire que les familles aient aussi leurs congés, une pause dans les difficultés, une pause dans une organisation familiale bousculée et alourdie (on pense notamment aux familles dont les enfants sont à l'école élémentaire).

Guillaume Chauv